

Des barrières dans la ville

François Walter

1. La dissolution des villes

Parmi les lectures qui ont suscité l'une des intuitions décisives de ma vocation d'historien du territoire, il y a eu à la fin des années 1970 la découverte d'un petit livre de Jean Duvignaud. Dans ce texte intitulé *Lieux et non lieux*, paru en 1977, le philosophe a décrit la ville comme quelque chose d'éphémère.¹ «Aucune autre civilisation n'est aussi fragile, aussi périssable que la structure urbaine», écrit-il. «Les cités grecques ont duré trois siècles, la Rome urbaine autant. Les Communes d'Europe à peine plus de quatre. La dissolution dans le macro-espace tue la micro-société de la ville.» Le processus de décrépitude des villes aurait selon lui partie liée avec la destruction des murs. Sans leurs remparts, sans le «huis clos» urbain, les villes paraissent comme dissoutes et abolies. Et le philosophe de conclure : «La ville aura duré peu de temps, en somme.»²

Depuis, j'ai retrouvé cette idée de la dissolution contemporaine de la ville chez plusieurs auteurs. Augustin Berque par exemple nous rappelle que deux courants principaux ont dominé l'histoire de la forme urbaine depuis le XIX^e siècle : le mouvement de la cité-jardin et le mouvement moderne. Or, explique-t-il, ces deux courants sont par essence anti-urbains. Cet auteur va jusqu'à stigmatiser la cité-jardin comme n'étant rien d'autre qu'un «fantasme anti-urbain». Avec le fonctionnalisme en architecture, la forme urbaine n'a plus de raison d'être. Plus précisément, le zoning qui dissocie les activités de la ville en zones spécialisées engendre par le fait même «des formes sans rapport les unes avec les autres, et qui par conséquent sont indépendantes des formes de la ville comme telle».³ C'est paradoxalement la désintégration de la forme urbaine qui aurait sensibilisé nos contemporains au paysage urbain. Nous aurions pris conscience du paysage urbain parce que la ville cesse durant notre siècle «de correspondre au schème qui la fondait comme telle». Chez Berque comme chez Duvignaud, cette forme urbaine quasi archétypale est la ville close. Certes, on admettra avec André Corboz que la postmodernité a réhabilité sur un mode paradoxal la dimension historique de la ville et que nous avons vécu brièvement une phase nouvelle d'«urbanisme dans la ville» mais cette phase elle-même se trouve supplantée et noyée dans un mouvement plus général d'extension de la ville au territoire tout entier. «Il n'y a plus de «villes» à proprement parler, mais des régions urbanisées.»⁴ Le territoire se présente sous une forme urbanisée dans sa totalité au point que les notions de centre et de périphérie

perdent leur pertinence dans ces vastes ensembles qui se rencontrent par-dessus les frontières (les barrières) administratives ou politiques.

Enfin, l'aménagement du territoire lui-même, cette forme complexe de gestion volontaire et concertée du territoire mise en oeuvre sous des variantes diverses depuis les années 1960, a accentué le mouvement d'oubli de l'urbain. Cette politique s'inscrit certes dans un contexte plus général de peur de la ville, de crainte de la mainmise du pouvoir étatique et de peur de la technocratie. A cette dynamique anti-urbaine correspond sans doute aussi une dynamique anti-socialiste. *Raumplanung* ou *Landesplanung* doivent être autre chose sinon une véritable alternative à *Stadtplanung*. L'urbanisme est entaché du syndrome de Vienne et Moscou. La planification urbaine semble avoir partie liée avec le socialisme municipal (dont des villes comme Bâle, Zurich, Bienne ou Berne présentent de bons exemples). Par ailleurs, au lieu de s'allier avec l'urbanisme ou mieux avec la planification urbaine qui en est le pendant à une autre échelle, l'aménagement du territoire va être rapidement supplanté par les problèmes environnementaux. Il faut dire que la notion même d'aménagement du territoire est souvent apparue comme une préoccupation abstraite et théorique alors que la protection de l'environnement peut faire jouer les cordes sensibles et se révèle, par conséquent, beaucoup plus médiatique.⁵ Nous vivons au temps de l'environnement et non plus de l'aménagement.

Cette situation a pour conséquence d'accentuer le caractère défensif de la politique territoriale. Le paradigme dominant sera non pas aménagiste mais écologique, donc conservateur.⁶ Déjà jugée négativement, l'urbanisation devient synonyme de pollution et de nuisances. Le temps nous manque pour évoquer ici les étapes de mise en place d'un vaste appareil normatif, articles constitutionnels et lois jusqu'à celle sur l'environnement de 1983.⁷ Rappelons simplement que le débat sur la protection des eaux débute au même moment que les discussions sur l'opportunité d'une politique spatiale, en 1944. Et les mesures protectrices ont des incidences directes sur l'aménagement. Ainsi, la loi de 1971 sur la protection des eaux institue le «périmètre du plan directeur des égouts». Concrètement, les communes vont veiller à la conformité entre les demandes de raccordement au réseau des eaux usées et la conformité de la zone à bâtir. Mieux, c'est le réseau d'égouts qui peut, le cas échéant, servir de délimitation de la zone à bâtir.

C'est une problématique similaire de la sauvegarde qui a permis durant les années 1980-90 le retour à la ville et à l'urbanisme par le biais du patrimoine. La tyrannie du patrimoine construit remet en quelque sorte l'urbanisme, purifié de ses allégeances planistes, à l'ordre du jour dès le moment où la crise économique freine la réalisation des grands projets d'habitation à la périphérie urbaine. On se replie donc sur le tissu urbain existant pour oeuvrer à la réhabilitation des immeubles anciens. Cette redécouverte de la ville va de pair avec une valorisation de la diversité des formes urbaines qui contraste d'autant plus avec la rigidité et l'uniformité des normes proposées par la planification territoriale en général et les règlements des constructions en particulier.⁸

Enfin, la structure fédéraliste d'une part, la culture politique ruralisante d'autre part, se conjuguent pour conférer au débat sur l'espace et le territoire un statut de discours non urbain. Durant la période où semble triompher le paradigme de l'aménagement (années 1960), les professionnels de l'aménagement ont littéralement évacué la ville de leurs préoccupations.⁹ La ville n'est plus qu'une localité comme une autre, différenciée uniquement par sa taille et ses fonctions.¹⁰ Les mots «ville» et «urbanisme» sont significativement absents de la loi sur l'aménagement du territoire.

2. Réduction à l'espace : la ville n'existe que quand elle est bornée

Il convient donc de s'interroger sur cette évidence: la ville n'existe qu'au moment où elle est bornée et délimitée. Voyez la persistance de la silhouette médiévale dans les modes de représentation iconographiques. Physiquement les villes suisses conservent pour la plupart d'entre elles cette silhouette médiévale jusqu'au XIX^e siècle. Comme à dessein, les gravures continuent à en accentuer la verticalité. Le pouvoir urbain s'inscrit en un site dominant hérissé de tours. Il s'accommode si mal de l'horizontalité des nouveaux systèmes bastionnés qui résistent à l'artillerie¹¹ que l'élévation demeure le mode de représentation urbaine par excellence dans les idéogrammes symboliques des cartes et des vues obliques au XVIII^e siècle.

Le phénomène, cependant, ne relève pas seulement de l'ordre des représentations. Au XVIII^e siècle, quand les préoccupations territoriales interventionnistes prennent une certaine consistance, des voix se sont élevées pour que le pouvoir mette «des bornes à l'agrandissement des villes». ¹² Si une telle préoccupation peut s'exprimer alors que les villes sont encore dûment bastionnées, comment accepter le démantèlement physique de la ceinture fortifiée?

Sans doute la modification du visage de pierre des villes suisses par la démolition des fortifications est-elle tardive. Cela s'explique essentiellement par le contexte politique spécifique puisqu'il va de soi que les fonctions

militaires des anciennes murailles sont marginales depuis le milieu du XVIII^e siècle dans le meilleur des cas – même si Zurich subit encore un siège dans les règles de l'art avec bombardement à l'appui en 1802; même si la guerre civile de Bâle entre 1830-33 et les expéditions de corps francs durant les années 1840 redonnent une certaine actualité aux vieux murs. Le débat sur la ville ouverte est d'ailleurs à l'ordre du jour quand on a réalisé Carouge et tenté de concevoir Versoix durant le dernier tiers du siècle, deux fondations urbaines ex nihilo atypiques dans l'espace helvétique. La forme ouverte va de soi quand on songe à agrandir Aarau pour en faire la capitale éphémère de la République helvétique. De fait, les murailles matérialisent le pouvoir urbain et la domination des villes sur le plat pays, fondement du système politique suisse d'Ancien Régime. C'est pourquoi l'enjeu fondamental de la révolution a été l'égalité territoriale. L'acquis de la période révolutionnaire consiste sans aucun doute dans la fin des dominations territoriales (suppression des pays sujets et suppression des privilèges urbains). Ce sont les tensions sociales spécifiques qui ont rendu nécessaire le maintien des fonctions policières des murailles urbaines.¹³

La démolition procède donc nécessairement d'un nouveau rapport de force, d'une nouvelle donne politique qui oblige les habitants des villes à renoncer à leur supériorité et à ses formes symboliques. On a nettement l'impression que, jusqu'aux années 1830, les bourgeois ont craint les espaces vides que créerait l'abattement des vieux murs, comme si ces derniers étaient les garants d'une occupation incontestée de la scène politique. De leur fonction réelle, personne n'est dupe depuis longtemps. Un voyageur lucide et critique comme C.C.L. Hirschfeld constatait, en 1776, que les ouvrages fortifiés étaient là seulement pour protéger la ville d'un soulèvement inopiné des paysans. C'est peut-être l'une des raisons de leur réhabilitation momentanée en espaces de promenade, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. Plutôt que de supprimer des installations obsolètes, les édiles ont suggéré cette relecture des surfaces fortifiées moins choquante que leur déclassement pur et simple. Plus tard, il en restera, dans le plan des villes, des boulevards circulaires et des espaces verts, ces traces indélébiles des anciennes enceintes.

Le contexte politique est donc évident, cela a souvent été souligné, aussi bien dans le démantèlement des fortifications de Zurich en 1833, de Berne en 1834 ou de Genève en 1849, pour prendre les exemples les plus spectaculaires et en laissant volontairement de côté le processus lent de la disparition morceau par morceau (d'abord les portes puis des pans de murs jusqu'à effacement complet du système fortifié) usuel dans la plupart des villes ayant conservé un système médiéval.¹⁴

Pour éviter cependant de ramener le «désebastillement» à une seule question idéologique ou symbolique, je me garderai de négliger le poids des contraintes matérielles. Il suffit de penser aux restrictions circu-

latoires dues à la présence des murailles ainsi qu'aux entraves que la fermeture des portes durant la nuit cause aux déplacements. Les points d'entrée en ville sont conditionnés par la présence des portes et des ponts qui franchissent les fossés. Zurich offre six ouvertures, Bâle sept, mais Genève, ville de 25 000 habitants n'en a que trois. La réalité quotidienne doit s'accommoder des rythmes de fermeture des portes de la ville. Après le coucher du soleil (donc vers 16-17 h en hiver et 20-21 h en été), il n'est plus question d'entrer librement en ville. Le jeune Rousseau en fit à trois reprises l'amère expérience et c'est après une nuit passée au dehors qu'il résolut, en 1728, de désertir Genève. Un siècle après l'aventure de Jean-Jacques, le règlement édicté par le syndic de la garde notifie imperturbablement: «Du premier mai au trente et un août 1820, les portes se fermeront à neuf heures. Les gens à pied doivent payer pour chaque cheval monté, attelé ou conduit en main, six sols de 9 à 10 heures du soir. Un florin de 10 à 11 heures. Passé onze heures, les portes de la ville ne seront ouvertes que sur une permission spéciale de Monsieur le Syndic de la Garde, et, dans ce cas, le plus fort droit de passage sera doublé.» Bâle est certainement un cas extrême en Suisse puisque la fermeture nocturne des portes a subsisté jusqu'en 1861.

D'une certaine manière, les barrières physiques à l'intérieur de la ville se reconstituent sous des formes inattendues dès le milieu du siècle passé. Il y eut d'abord l'arrivée du chemin de fer. Le nouveau moyen de transport opère comme un élément perturbateur du tissu urbain. Il entraîne une nouvelle polarisation de l'espace et réorganise les flux intra-urbains. Perturbateur en même temps que structurant puisque la gare est souvent le noyau de cristallisation d'un nouveau centre urbain. Un peu partout dans nos villes, des «avenues de la gare» relie l'ancien tissu médiéval aux nouveaux quartiers pensés selon une logique circulatoire et géométrique. Mais le chemin de fer inaugure aussi un cycle de dévalorisation des sites, par le bruit des machines, par l'alignement des hangars et des halles aux marchandises, par la longueur des voies nécessaires aux manoeuvres et au stationnement, ces dernières enserrant des terrains vagues et constituant une nouvelle barrière à l'extension urbaine. A peine les villes ont-elles forcé leur corset fortifié qu'un nouveau rempart, celui des remblais et des voies ferrées, leur assigne une autre limite infranchissable. A Bienne, par exemple, la ligne sépare la cité du lac, sur un côté pourtant très favorable à une extension du bâti. Le tram Nidau-Bienne est interrompu par la voie ferrée, ce qui oblige les voyageurs à franchir à pied l'obstacle avant de reprendre leur déplacement dans une autre voiture. A Bâle, le quartier neuf de Gundeldingen doit être relié à la ville par trois ponts qui enjambent les rails. A Zurich, la rive gauche de la Sihl se trouve sectionnée en quatre morceaux par les installations ferroviaires.¹⁵

C'est souvent dans ces quartiers que vont s'implanter les usines de la seconde industrialisation (deuxième moitié

du XIX^e siècle) dévoreuse d'espace (notamment pour ce secteur moteur qu'a été en Suisse la construction des machines) et facteur de concentration démographique (sous la forme de quartiers ouvriers). La ville ancienne d'avant la suppression des fortifications présentait probablement une assez grande homogénéité sociale. Les rues de résidence prestigieuse voisinaient les venelles sordides à moins que le même édifice juxtapose verticalement les bourgeois aisés et les artisans désargentés. A ce mélange social, la ville moderne substitue des oppositions tranchées. La Suisse expérimente ce phénomène, tardivement par rapport à l'histoire européenne, entre 1850 et 1920. Plusieurs recherches ont insisté sur la spécialisation croissante des différents espaces urbains au fur et à mesure que la ville grandissait. La modification formelle provoquée par l'ouverture précède donc une restructuration de la répartition socio-spatiale. La ville ancienne était non seulement un espace fermé, mais encore un espace concentré socialement. Quant à la ville moderne, elle apparaît plutôt comme un espace éclaté en multiples noyaux: c'est la ville segmentée dont parleront les urbanistes.

Le zoning fige les héritages de ce processus d'urbanisation/industrialisation maintes fois décrit à propos de la ville du XIX^e siècle. Nos espaces urbains sont définitivement quadrillés, uniformisés et intégrés par les forces du marché. La banalisation des genres de vie a pour corollaire la sérialisation des individus et des choses dont témoignent justement les zonings fonctionnalistes. Ce qui fait cependant problème, c'est que la ville ancienne nous paraît signifier par elle-même: nous avons observé une sorte de congruence entre la forme acquise (la ville close) et un type de société (la société fermée d'Ancien Régime). Par contre, la ville segmentée est comme brouillée à nos yeux. Sa lecture nous est plus difficile. L'opacité des formes spatiales accompagne la dissolution physique de la ville. Faut-il dès lors s'étonner de ce que les citoyens reprochent aux urbanistes l'insignifiance des lieux? Les instruments modernes de la gestion du territoire urbain n'ont fait que reprendre le langage formel de la barrière. La ville ouverte après le démantèlement des fortifications sera bientôt une ville divisée et subdivisée en catégories d'espaces où la rigidité des normes d'urbanisme n'a rien à envier aux tracasseries administratives et policières des villes closes. Pour les amateurs de généalogies, je rappellerai que les formes les plus primitives de zonage se rencontrent déjà au milieu du siècle passé lorsqu'aux fortifications on substitue une distinction entre la ville proprement dite et les quartiers extérieurs périphériques destinés à l'extension. Un premier véritable plan de zones avec règlements différentiels des constructions est adopté à Zurich en 1901.¹⁶

D'autres pratiques encore, d'apparence anodine, marquent la persistance de l'espace fermé. La notion d'agglomération apparaît dans le langage officiel à la fin du XIX^e siècle. Son emploi statistique se généralise après la Première Guerre mondiale. L'acception précise du concept date de 1930. Il indique qu'autour d'un noyau

principal (une ville d'au moins 10 000 hab.) se sont agglomérées une ou plusieurs communes au tissu urbain continu. Cette notion de ville noyau à laquelle s'ajoute l'exigence de la contiguïté du bâti n'est rien d'autre qu'une survivance de l'image héritée de la ville bien délimitée. Cette dernière est distincte d'un autre mode de peuplement plus flou, celui de la campagne.

A l'échelle non plus urbaine cette fois-ci mais à celle du territoire, le principe des zones a également servi à contenir l'extension de l'urbain. Toute la dynamique de l'aménagement durant les années 1960 et 1970 repose sur une approche du territoire pensée sur le mode d'une tension entre terres agricoles et zones à bâtir. Ces deux utilisations sont naturellement perçues comme contradictoires et rivales. L'aménagement devient donc le moyen de préserver les terres agricoles et de contenir l'urbain. La limite de la zone agricole reproduit sur les plans la barrière contraignante et infranchissable des remparts d'autrefois.¹⁷ Elle est parfois doublée par la ceinture infranchissable et génératrice de fortes nuisances des autoroutes urbaines.¹⁸ Sur les périphériques (celui de la banlieue sud-ouest de Toulouse ou l'A 14 de l'Ouest parisien), les péages sont assimilés à la résurgence des antiques octrois.

Le zonage est bien évidemment une pensée de l'ordre qui balise à la fois l'espace, par le plan, et le temps, par son caractère prévisionnel. Souvent les villes l'ont utilisé pour protéger les propriétaires fonciers contre le développement de fonctions bruyantes et polluantes, voire pour empêcher l'établissement de résidents indésirables ou de catégories sociales défavorisées (tout comme les murailles anciennes permettaient de contenir les mendiants et les vagabonds). On a même été jusqu'à comparer le zoning avec le mouvement des enclôtures au XVIII^e siècle. Avec une différence toutefois: les enclôtures affirmaient la prédominance des droits privés du propriétaire sur sa terre alors que le zoning introduit de manière inverse des droits collectifs, ceux d'être protégé contre ce que l'on considère comme des nuisances sociales ou environnementales.¹⁹ Les dérivées spectaculaires de l'application de ces technologies sociales sont sans doute les actuels quartiers forteresses dont les Etats-Unis et l'Amérique latine fournissent de nombreux exemples.

On pourrait donc s'en tenir à ce constat: la ville pour exister a besoin du huis clos, hier sous la forme de murailles, aujourd'hui sous celle des contraintes de l'aménagement volontaire et concerté. La permanence donc d'un type de blocage structurel?

3. Réduction au social: de l'incorporation à la ségrégation

Les choses ne sont pas si simples. Jusqu'ici nous avons surtout raisonné en termes de formes urbaines. Un peu comme si la société se comportait à la façon d'un

bernard-l'ermite qui se glisse tout simplement dans les coquilles existantes, en l'occurrence un espace cloisonné de barrières physiques (les murs) ou virtuelles (les zones d'affectation du sol). Au lieu de prêter attention exclusivement aux changements de formes (dans le cas précis, il s'agit de la barrière ou du huis clos comme une sorte d'invariant structurel), il convient de s'interroger aussi sur les changements d'usages sociaux de la ville. Sans cesse les acteurs sociaux font rejouer les formes anciennes d'organisation spatiale.²⁰ Sans cesse, ces dernières sont reprises dans des formes nouvelles. Les acteurs sociaux ne se glissent pas dans des coquilles mais il réinterprètent et font rejouer les formes anciennes. Pour rendre compte de ce processus dynamique, Bernard Lepetit propose de parler de phénomènes d'appropriation de la ville. Les changements d'usages sociaux sont aussi des modalités diverses d'appropriation de l'espace.

Prenons un exemple. Dans les villes anciennes, avant la fin du XVIII^e siècle, l'éclairage était inexistant. Dès lors les rues sont désertées et craintes par le bourgeois dès la nuit tombée. Par contre, la ville nocturne appartient en quelque sorte à la jeunesse qui contrôle l'espace et exerce son pouvoir tacite de régulateur social (notamment par l'organisation des charivaris). Autrement dit, un dispositif physique (l'absence d'éclairage) autorise un mode spécifique d'appropriation de l'espace. Que les municipalités introduisent l'éclairage public et voilà que certaines fonctions dévolues aux jeunes perdent leur légitimité. Peu à peu la société du XIX^e siècle devient de plus en plus réticente à admettre les débordements nocturnes. La lumière participe à une vaste entreprise de moralisation de l'espace urbain.

C'est pourquoi aussi l'ouverture des villes n'a pas été seulement une transformation physique qui substitue des barrières modernes à une muraille obsolète. L'ouverture s'accompagne d'un changement quasi moral, mieux, d'un bouleversement d'ordre mental. Pour les habitants des villes, c'est l'abandon d'une silhouette familière chère aux authentiques bourgeois. Les promenades sur les hauteurs voisines, d'où l'on pouvait contempler «sa» ville et en faire dessiner le portrait, perdront une partie de leurs charmes lorsque les habitants ne reconnaîtront plus des cités tronçonnées par les travaux d'extension. C'est sans doute aussi le rejet d'une vision mentale bornée, à la mesure de l'appréhension visuelle limitée par les murs. «Die Wälle schaut, die Thore fallen. Es wird was eng war, weit und frei», déclame le poète Paul Reber lors de la fête fédérale de chant à Bâle en 1875. Les contemporains ne manquent pas de proposer le rapprochement entre la rupture du corset fortifié et le refus d'une attitude intellectuelle hostile au progrès, comme si Ancien Régime rimait avec étroitesse d'esprit. Un fait divers en fournit une illustration. A Saint-Gall, en 1835, la municipalité refuse le droit d'établissement à un teinturier bavarois. La presse prend le parti de l'artisan en faisant remarquer qu'avec la suppression des portes (1834), l'esprit borné des bour-

geois n'avait pas encore été ôté de ses gonds pour laisser souffler sur la ville l'air du progrès. Dans un autre contexte, celui de Bâle, se manifeste un état d'esprit similaire, comme si on craignait la modification du visage de pierre parce qu'elle préfigure d'autres arrangements possibles des pierres de l'édifice social et politique. Ici, l'ouverture est perçue comme l'irruption de la démocratie et l'on redoute l'arrivée massive d'une population étrangère aux moeurs politiques locales.²¹

De fait, cet attachement à la forme close de la ville actualise un dispositif institutionnel dont l'objectif est d'assurer l'incorporation des bourgeois au territoire urbain. En effet, les avantages juridiques, politiques, sociaux et économiques attachés à la condition de bourgeois donnent collectivement aux habitants des villes une distinction par rapport aux sujets du plat pays: ce sont les fameux privilèges urbains dûment consignés dans les chartes octroyées par les princes. L'on comprend aisément que les ayants droit aient cherché à s'en réserver intégralement la jouissance. L'on comprend aussi qu'ils tiennent à leurs remparts qui sont en quelque sorte la matérialisation dans le paysage de leur supériorité. C'est pourquoi, l'Ancien Régime propose de nombreuses variations administratives – les tracasseries pour freiner l'établissement dans les villes et l'accès à la bourgeoisie – qui se comprennent uniquement dans le cadre plus général de la régulation sociale. Les communautés cherchent à éviter que la ville soit envahie par n'importe quels résidents tout en contrôlant en fonction des besoins l'installation de catégories déterminées. Il s'agit donc d'un processus de régulation sociale qui a fonctionné efficacement notamment lorsqu'il s'agissait de repeupler une cité décimée par une épidémie. D'une certaine manière, on trouve sous l'Ancien Régime, à l'échelle de la commune, des moyens de contrôle de la population en vigueur aujourd'hui à l'échelle nationale. Cette même échelle urbaine détermine un mode d'incorporation territoriale. Sortir de la ville revient à rompre les attaches sociales à une communauté. Être bourgeois d'une cité signifie par contre l'affiliation à un système social sans doute très hiérarchisé mais en même temps dispensateur de bénéfices et le cas échéant d'assistance.

Tout ce système s'écroule avec la Révolution. Les lois de 1798 et 1799 sur l'indigénat allègent les conditions d'admission dans les bourgeoisies et créent la commune politique. La constitution de 1848 donnera son fondement juridique à la liberté d'établissement. Ainsi, le privilège territorial essentiel qu'est le droit de bourgeoisie perd son caractère exclusif. En mettant sur le même pied toutes les communes, on met fin à l'inégalité territoriale entre villes et campagnes. Désormais, les villes ne sont que des communes comme les autres. Après 1848, le statut de bourgeois n'est plus la condition nécessaire à l'exercice de l'ensemble des droits politiques et économiques. C'est là un facteur important qui va dans le sens d'un affaiblissement du sentiment d'identification entre le territoire urbain et ceux qui l'habitent. Les obstacles juridiques à la croissance urbaine sont

donc levés. Le système urbain ancien commence à se déliter.

La ville s'accommode mal de la disparition des barrières physiques et institutionnelles qui protégeaient la communauté des bourgeois. La recherche de nouvelles formes de délimitation ne vise pas simplement à reproduire par nostalgie un système ancien mais développe de nouveaux modes d'intégration/exclusion que l'on peut définir en termes de ségrégations. De ce point de vue le XIX^e siècle marque nettement une rupture. En effet, l'affirmation des ségrégations sociales est demeuré pendant longtemps l'une des hypothèses de lecture de l'espace social urbain les plus pertinentes pour l'analyse de la ville du XIX^e siècle. Au mélange social qui caractérisait la ville ancienne se substituent, on l'a déjà dit, les oppositions assez tranchées de la ville moderne. De nombreuses recherches monographiques ont mis en évidence ces oppositions entre quartiers populaires, quartiers d'immigrés, quartiers périphériques résidentiels, quartiers du centre ville dégradés, quartiers de villas et quartiers d'immeubles locatifs, etc.²² A ce contexte nouveau correspondent aussi des modalités nouvelles d'appropriation de l'espace: les groupes les plus discriminés ont une subculture et une sociabilité spécifiques qui s'affirment parfois bruyamment dans l'espace de la rue. Cependant, par rapport au processus quasi automatique d'incorporation communautaire de la ville ancienne, les dispositifs sociaux nés de la discrimination reposent sur une base volontaire et sur l'initiative individuelle. L'intégration au sens ancien attachait à une communauté locale définie sur une base politique et juridique. L'intégration au sens de la ville des XIX^e-XX^e siècles relève de l'affiliation économique et sociale. Autrement dit, dans la société moderne, beaucoup plus que le lieu, c'est le statut de salariat qui définit les limites de l'intégration/exclusion.²³ L'homme du XX^e siècle est intégré dans la mesure où il dispose d'un salaire (avec les avantages concomitants que sont la sécurité sociale, le compte salaire et la carte de crédit). L'inscription dans l'espace de ces affiliations n'est pas automatique ni nécessaire.

L'histoire sociale a sûrement exagéré les oppositions socio-spatiales alors que sur le terrain l'imbrication des catégories sociales est plus complexe que le schématisme d'une classification.²⁴ C'est plutôt l'inquiétude suscitée par une cohabitation perçue comme dangereuse qui a provoqué la réification des qualifications spatiales et favorisé l'émergence de normes (le zoning social) qui figent ces appartenances.

On objectera avec raison que d'autres formes d'intégration connaissent parallèlement un essor bien réel. La vie de quartier et l'attachement à un environnement familial transcendent largement les appartenances sociales. Les réseaux de voisinage fonctionnent indépendamment du statut économique défini par le salariat. C'est donc que l'on retrouve à travers l'invariant quasi structural de la barrière plusieurs logiques d'appro-

priation de l'espace urbain. L'ouverture physique des villes accompagne l'essor d'un registre d'appartenance sociale fondée sur le salariat. Cependant, les registres plus traditionnels de l'attachement au lieu jouent dans un contexte et avec des enjeux différents. Le double dispositif d'affirmation du lien social fonctionne parallèlement. On s'aperçoit donc que la mise en exergue des permanences ou au contraire des ruptures de forme (ville close, ville ouverte) ne signifie pas que l'on retrouve de manière synchronique les mêmes évolutions dans le corps social. Contrairement à ce que prétend le philosophe cité en ouverture, la dissolution de la forme urbaine ne tue pas la société urbaine mais c'est la société qui sans cesse réadapte et redonne sens aux formes. L'histoire, mieux que d'autres en sciences sociales, se

doit d'explicitement chevauchements, décalages ou ruptures par des problématisations différentes dont l'inscription dans la durée peut être successive, segmentée ou coextensive. Pour les urbanistes aussi, ce constat sonne comme un défi. Je me demande si, depuis que l'urbanisme existe (dès la fin du XIX^e siècle), la discipline n'a pas été prisonnière d'une image de la ville, celle du centre urbain bien délimité et isolé²³, dont elle a de la peine à se départir. L'échec (relatif) de l'aménagement du territoire serait peut-être à chercher dans cette persistance du modèle de la ville close. Il serait temps de réinventer la ville en termes de réseau, ce «*vernetztes Städtesystem*» des grandes lignes de l'aménagement du territoire adoptées récemment par le Conseil fédéral.

Notes

- ¹ JEAN DUVIGNAUD, *Lieux et non lieux*, Paris 1977.
- ² DUVIGNAUD (cf. note 1), p. 54-55.
- ³ AUGUSTIN BERQUE, *Les raisons du paysage de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris 1995, p. 139.
- ⁴ ANDRÉ CORBOZ, *L'urbanisme du XX^e siècle. Esquisse d'un profil*, Genève 1992 (n.p.).
- ⁵ Apparemment, l'aménagement ne va jamais fasciner l'opinion contrairement à ce qu'espérait R. Stüdeli au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Il écrivait : «*Dann besteht gute Aussicht, dass die unerlässliche und faszinierende Aufgabe der Raumplanung auch vom Volk getragen wird und «ankommt».*» (R. STÜDELI, *Das Bundesgesetz über die Raumplanung ist in Kraft*, dans: *Plan* 37, 1980, n° 1-2, p. 2).
- ⁶ Cette contamination du discours aménagiste par la problématique écologique se vérifie par exemple dans les changements de titre de la revue *Plan*. Jusqu'en 1969, cette revue a pour sous-titre : «*Schweizerische Zeitschrift für Landes-, Regional- und Ortsplanung*». En 1970, elle devient «*Zeitschrift für Landes-, Regional- und Ortsplanung, Wasserversorgung, Abwasserreinigung, Kehrichtbeseitigung, Luft- und Lärmbekämpfung*», un foisonnement plus tard ramené à «*Zeitschrift für Planen, Bauen und Umwelttechnik*».
- ⁷ Voir FRANÇOIS WALTER, *Bedrohliche und bedrohte Natur. Umweltgeschichte der Schweiz seit 1800*, Zürich 1996.
- ⁸ Voir sur ce thème l'excellent article de MICHAEL KOCH, *Wohnbauten als Stadt-Bausteine*, dans: *Werk, Bauen+Wohnen* 1995, n° 10, p. 8-25.
- ⁹ Il faudrait analyser en détail la place de la ville dans les conceptions directrices de 1969. On trouve seulement une conception directrice «*habitat*» et le commentaire sur les tendances dans le domaine de l'urbanisme explique : «*L'urbanisme de l'avenir devrait s'appuyer de façon toujours plus forte sur un cadre global auquel il serait subordonné.*» (MARTIN ROTACH, *Conceptions directrices d'aménagement du territoire national. Premier rapport intermédiaire. Objectifs et conflits*, Zurich 1969, p. 197).
- ¹⁰ Pour le contexte de la «*dérive anti-urbaine*» (expression de P.G. Gerosa), voir le chapitre sur les «*implications idéologiques de la problématique urbaine*» de FRANÇOIS WALTER, *La Suisse urbaine 1750-1950*, Genève 1994.
- ¹¹ Nombreuses sont les villes qui ont rêvé de transformer leurs fortifications médiévales en systèmes bastionnés. Seules les plus grandes et les plus riches ont pu réaliser ce souhait (Bâle, Zurich, Solure, Berne, Genève). Voir WALTER (cf. note 10), p. 129 ss.
- ¹² Mémoires de la Société économique de Berne, 1765, VI, 2, p. 297. Sur l'aménagement du territoire au XVIII^e siècle, voir FRANÇOIS WALTER, *Perception des paysages, action sur l'espace: la Suisse au XVIII^e siècle*, dans: *Annales E.S.C.*, janvier-février 1984, n° 1, p. 3-29.
- ¹³ On n'aime guère évoquer ce type de tensions. Lors d'une récente

visite de la ville de Berne, l'archéologue local nous expliquait que l'on avait voulu maintenir au cœur même de la bibliothèque universitaire des pans de l'ancienne muraille comme monument à la tolérance. Il pensait notamment aux conflits religieux (les guerres dites de Villmergen) alors que, en réalité, les murs servaient explicitement à protéger les bourgeois des incursions paysannes ou des velléités de révolte des sujets des campagnes.

¹⁴ Outre la bibliographie citée dans WALTER (cf. note 10), p. 190 ss, voir *Stadt- und Landmauern*, Band 1, Zürich 1995 avec en particulier l'article de GEORG KREIS, *Der Abbruch der Basler Stadtmauern*, p. 135-143.

¹⁵ On pourrait poursuivre la démonstration en évoquant le tronçonnage des tissus urbains par les voies à grande circulation après 1950. Le cas de l'autoroute à travers Morges en est une bonne illustration.

¹⁶ Voir WALTER (cf. note 10), p. 370-379.

¹⁷ Sur ce thème, FRANÇOIS WALTER, *Cinquante ans d'aménagement du territoire en Suisse? Quelques questions aux acteurs*, dans: *DISP* 32, 1996, p. 35-40.

¹⁸ Les autoroutes génèrent des nuisances tout comme les glacis gorgés d'eau et les fossés où se déversaient les eaux usées dans les appareils fortifiés du XVII^e siècle.

¹⁹ L'idée est de R.H. NELSON, *Zoning and Property Rights*, Cambridge 1977.

²⁰ Sur ce thème, je suis BERNARD LEPETIT, *Le temps des villes*, dans: *Villes, histoire et culture* n° 1, décembre 1994, p. 7-17.

²¹ Exemple de Bâle emprunté à PHILIPP SARASIN, *Stadt der Bürger. Struktureller Wandel und bürgerliche Lebenswelt Basel 1870-1900*, Basel/Frankfurt a.M. 1990. Exemple de Saint-Gall chez PETER RÖHLIN, *St. Gallen. Stadtveränderung und Stadterlebnis im 19. Jahrhundert. Stadt zwischen Heimat und Fremde, Tradition und Fortschritt*, St. Gallen 1981.

²² Voir WALTER (cf. note 10), p. 212-219.

²³ Ce qui montre brillamment le livre de ROBERT CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris 1995.

²⁴ A Berne, par exemple, le Kirchenfeld, quartier résidentiel, compte tout de même en 1896 19% d'habitants des catégories sociales inférieures alors que la Matte, quartier populaire par excellence, n'en recense pas plus de deux-tiers.

²⁵ Au sens de von Thünen (JOHANN HEINRICH VON THÜNEN, *Der isolierte Staat*, Hamburg 1826). Après la rédaction de cet article, j'ai trouvé la même idée chez MARCEL RONCAYOLO, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris 1996, p. 359. L'auteur écrit : «*Je chercherais toutefois dans cette persistance du thème de l'enceinte une réflexion plus longue, une sorte de leitmotiv, sur la forme urbaine. L'urbanisme contemporain en est-il complètement détaché?*»